

**ARRETE PERMANENT DU MAIRE N° 30/2021
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC
D'UNE 6EME CLASSE
A L'ECOLE ELEMENTAIRE LES COLVERTS à DUPPIGHEIM**

Le Maire de la Commune de DUPPIGHEIM,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et R.123.46 ;
- VU** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- VU** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;
- VU** l'AVIS FAVORABLE en date du 10/06/2021 de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

ARRETE

Art. 1 - L'école élémentaire située 18C Rue de la Gare à DUPPIGHEIM, classée en ERP de 5^{ème} catégorie, type R : établissement d'enseignement, est autorisée à ouvrir au public une 6^{ème} classe à compter de la rentrée scolaire 2021/2022,

Art. 2 - L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique.

Art. 3 - Le présent arrêté s'applique à l'exploitant : la Mairie de DUPPIGHEIM.

Une Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Sous-préfète pour contrôle de légalité
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDT)
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GEISPOLSHEIM
- Le Centre de Secours Principal de MOLSHEIM
- La Directrice de l'école élémentaire
- La Police pluri-communale
- Le Service Technique.



Fait à DUPPIGHEIM, le 24/06/2021
Le Maire : Julien HAEGY